EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 18

TARIFS ENFANCE JEUNESSE 2017 - 2018

En 2016, la Municipalité a voté de nouveaux tarifs « enfance – jeunesse », suite à une étude sur la simplification et la modernisation des démarches des familles. Dans la continuité de rendre plus lisible, cohérente et équitable la politique tarifaire aux familles, il vous est proposé en annexe les tarifs pour l'année 2017-2018.

Ce travail concerne les prestations suivantes :

- Restauration (fin du lissage des tarifs)
- Ecole de la récré
- Accueil de loisirs « Mercredi c'est permis !» / ALSH Mercredi/Samedi Jeunes
- Ecole Municipale des Sports
- Ateliers socioculturels annuels enfants et jeunes
- Accueil de loisirs sans hébergement vacances enfants et jeunes (ajustements entre la grille enfants et jeunes)
- Ateliers socioculturels ponctuels / stages enfants et jeunes

La grille tarifaire de l'accueil de loisirs sans hébergement vacances jeunes est la seule à évoluer afin de garantir une plus grande cohérence avec la grille de loisirs sans hébergement vacances enfants. Les autres grilles ayant été votées au conseil municipal d'avril 2016 figurent en annexe pour rappel et information des membres du conseil municipal.

A compter de 2018, une évolution annuelle est à prévoir en fonction du niveau général des prix et des ajustements attendus selon les activités.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver la nouvelle grille tarif pour l'accueil de loisirs sans hébergement vacances jeunes, dont vous trouverez le détail en annexe.

TARIFS

Les principes suivants s'appliquent à l'ensemble des prestations ci-dessous :

- **Familles clermontoises/non-clermontoises :**

Les familles qui résident à Clermont-Ferrand bénéficient d'un tarif Clermontois (justificatif de domicile inférieur à 3 mois).
Les familles non clermontoises dont un enfant est en Classe d'Inclusion Scolaire, ou en handisport bénéficient d'un tarif clermontois.
Pour les enfants en garde alternée dont un des deux parents est non clermontois, les deux parents bénéficient d'un tarif clermontois en fonction de leur quotient familial respectif.

- **Quotient Familial :**

Le quotient familial (QF) de référence est le quotient familial calculé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou celui de la Mutualité Sociale Agricole. Si la famille ne dispose pas de QF CAF ou MSA, un QF sera calculé selon les mêmes modalités sur présentation du ou des avis d'imposition de la famille.

- **Modalités de déduction :**

Une déduction est accordée en cas d'annulation de la prestation du fait de la commune de Clermont-Ferrand.

Une déduction est accordée, sur demande écrite accompagnée d'un justificatif dans le cas de maladie du bénéficiaire de la prestation.

1. ECOLE DE LA RECRE

Le service périscolaire « Ecole de la récré du matin » fonctionne tous les jours scolaires, du lundi au vendredi, de 7 heures 30 à 8 heures 35. Ces tarifs sont fixés sous la forme de forfait mensuel.

- **Tarifs élèves :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	forfait mensuel
tarif normal	**QF ≥ 701**	**17,00 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	13,60 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	2,20 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	2,80 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	3,60 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	4,40 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	5,20 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	6,00 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	6,80 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	7,60 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	8,10 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	8,60 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	9,10 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	9,60 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	10,10 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	10,60 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	11,10 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	11,60 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	12,10 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	12,60 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	13,10 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	13,60 €

2. RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire fonctionne tous les jours scolaires, du lundi au vendredi, de 11 heures 45 à 13 heures 35.

- **Tarifs élèves :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	Tarif d'un repas
tarif normal	**QF ≥ 701**	**7,70 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	6,10 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	0,50 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	0,75 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	1,00 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	1,35 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	1,70 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	2,05 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	2,40 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	2,75 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	3,10 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	3,45 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	3,90 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	4,35 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	4,80 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	5,20 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	5,50 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	5,70 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	5,80 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	5,90 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	6,00 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	6,10 €

- **Tarifs élèves sans repas :**

Dans le cadre d'allergies ou d'intolérances alimentaires, certains parents ont signé un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) qui prévoit qu'ils apportent un panier repas.

	Quotient Familial	Tarif de la séance (PAI)
tarif normal	**QF ≥ 701**	**4,35 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	2,75 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	0,50 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	0,75 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	1,00 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	1,35 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	1,70 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	2,05 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	2,40 €
	Tranche 08 : QF ≥ 650	2,75 €

- **Tarifs adultes :**

Désignation du tarif	Tarif du repas
Enseignant	8,15 €
Personnel municipal en service	3,05 €
stagiaires des établissements scolaires	5,55 €

3. ACCUEIL DE LOISIRS « Mercredi c'est permis ! » enfants de 3 à 11 ans /
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Mercredi/Samedi 12 à 15 ans

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis, hors vacances scolaires, pour les 3 à 11 ans et pour les 12 à 15 ans les mercredis et les samedis hors vacances scolaires.

- **Tarifs enfants et jeunes :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	tarif à la séance
tarif normal	**QF ≥ 701**	**5,80 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	4,65 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	2,10 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	2,15 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	2,20 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	2,25 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	2,30 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	2,35 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	2,45 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	2,55 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	2,65 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	2,75 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	2,90 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	3,05 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	3,25 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	3,45 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	3,65 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	3,85 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	4,05 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	4,25 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	4,45 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	4,65 €

4. ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'école municipale des sports fonctionne les mercredis hors vacances scolaires pour les enfants de 3 à 11 ans.

- **Tarifs enfants :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	forfait annuel
tarif normal	**QF ≥ 701**	**70,00 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	70,00 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	45,00 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	45,00 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	45,00 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	45,00 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	47,00 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	47,00 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	47,00 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	47,00 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	49,00 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	49,00 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	49,00 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	49,00 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	51,00 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	51,00 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	51,00 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	51,00 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	53,00 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	53,00 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	53,00 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	53,00 €

- **Tarif annuel conventionné pour les clubs sportifs :**

Les clubs clermontois sportifs conventionnés avec l'école municipale des sports pour les enfants de 3 à 11 ans du club pratiquant dans le cadre de l'EMS, bénéficient des tarifs annuels suivants par enfant et selon la zone :

		tarif par enfant
club clermontois conventionné avec l'EMS	75% du tarif minimum clermontois	33,75 €
club clermontois conventionné avec l'EMS - zone politique de la ville	50% du tarif minimum clermontois	22,50 €

5. ATELIERS SOCIOCULTURELS ANNUELS 3 à 17 ans

Les ateliers socioculturels annuels fonctionnent sur l'année scolaire, hors vacances scolaires, pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans.

- **Tarifs enfants et jeunes 3 à 17 ans :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	tarif à la séance
tarif normal	**QF ≥ 701**	**2,90 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	2,33 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	1,05 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	1,08 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	1,10 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	1,13 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	1,15 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	1,18 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	1,23 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	1,28 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	1,33 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	1,38 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	1,45 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	1,53 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	1,63 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	1,73 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	1,83 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	1,93 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	2,03 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	2,13 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	2,23 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	2,33 €

6. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT VACANCES 3 à 11 ans

L'accueil de loisirs sans hébergement fonctionne pendant les vacances scolaires sur ½ journée ou journée.

- **Tarifs enfants :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	tarif à la 1/2 journée	tarif à la journée
tarif normal	**QF ≥ 701**	**9,90 €**	**19,80 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	3,90 €	7,80 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	2,35 €	4,70 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	2,45 €	4,90 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	2,55 €	5,10 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	2,65 €	5,30 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	2,75 €	5,50 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	2,85 €	5,70 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	2,95 €	5,90 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	3,05 €	6,10 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	3,15 €	6,30 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	3,25 €	6,50 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	3,55 €	7,10 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	3,90 €	7,80 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	4,40 €	8,80 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	4,90 €	9,80 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	5,40 €	10,80 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	5,90 €	11,80 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	6,40 €	12,80 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	6,90 €	13,80 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	7,40 €	14,80 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	7,90 €	15,80 €

Le tarif journée comprend le prix du repas ou les frais occasionnés par une sortie journée avec pique-nique confectionné par les parents.

7. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT VACANCES 12 à 15 ans

L'accueil de loisirs sans hébergement fonctionne pendant les vacances scolaires sur ½ journée ou journée.

- **Tarifs jeunes :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	tarif à la 1/2 journée	tarif à la journée
tarif normal	**QF ≥ 701**	**7,90 €**	**15,80 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	3,10 €	6,20 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	1,25 €	2,50 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	1,85 €	3,70 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	2,00 €	4,00 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	2,10 €	4,20 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	2,20 €	4,40 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	2,30 €	4,60 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	2,35 €	4,70 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	2,45 €	4,90 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	2,50 €	5,00 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	2,60 €	5,20 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	2,85 €	5,70 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	3,10 €	6,20 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	3,50 €	7,00 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	3,90 €	7,80 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	4,30 €	8,60 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	4,70 €	9,40 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	5,10 €	10,20 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	5,50 €	11,00 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	5,90 €	11,80 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	6,30 €	12,60 €

Le tarif journée comprend le prix du repas ou les frais occasionnés par une sortie journée avec pique-nique confectionné par les parents.

8. ATELIERS SOCIOCULTURELS PONCTUELS ET STAGES – 3 à 17 ans

Ces ateliers ponctuels/stages se déroulent à la ½ journée ou journée sans repas (2 fois une ½ journée) pour des enfants/jeunes de 3 à 17 ans.

- **Tarifs :**

Les familles clermontoises et non clermontoises peuvent bénéficier d'un tarif social dégressif, en fonction de leurs revenus, selon la grille suivante, établie en fonction du calcul d'un quotient familial (QF).

	Quotient Familial	tarif à la 1/2 journée	tarif à la 1/2 journée (activités onéreuses)
tarif normal	**QF ≥ 701**	**5,80 €**	**8,70 €**
tarif social non-clermontois	QF ≤ 700	4,65 €	6,98 €
tarif social clermontois	Tranche 01 : QF ≤ 404	2,10 €	3,15 €
	Tranche 02 : QF de 405 à 444	2,15 €	3,23 €
	Tranche 03 : QF de 445 à 484	2,20 €	3,30 €
	Tranche 04 : QF de 485 à 524	2,25 €	3,38 €
	Tranche 05 : QF de 525 à 564	2,30 €	3,45 €
	Tranche 06 : QF de 565 à 604	2,35 €	3,53 €
	Tranche 07 : QF de 605 à 649	2,45 €	3,68 €
	Tranche 08 : QF de 650 à 699	2,55 €	3,83 €
	Tranche 09 : QF de 700 à 749	2,65 €	3,98 €
	Tranche 10 : QF de 750 à 799	2,75 €	4,13 €
	Tranche 11 : QF de 800 à 899	2,90 €	4,35 €
	Tranche 12 : QF de 900 à 999	3,05 €	4,58 €
	Tranche 13 : QF de 1000 à 1249	3,25 €	4,88 €
	Tranche 14 : QF de 1250 à 1499	3,45 €	5,18 €
	Tranche 15 : QF de 1500 à 1749	3,65 €	5,48 €
	Tranche 16 : QF de1750 à 1999	3,85 €	5,78 €
	Tranche 17 : QF de2000 à 2249	4,05 €	6,08 €
	Tranche 18 : QF de 2250 à 2499	4,25 €	6,38 €
	Tranche 19 : QF de 2500 à 2999	4,45 €	6,68 €
	Tranche 20 : QF ≥ 3000	4,65 €	6,98 €

9. SEJOURS

Les séjours sont proposés pendant les vacances scolaires.

- **Tarifs :**

Le tarif du séjour dépend du coût du séjour.

prix de journée	tarif normal/jour	tarif clermontois/jour
≤ 40 €	33,50 €	23,45 €
de 41 € à 50 €	34,50 €	24,10 €
de 51 € à 60 €	47,25 €	33,10 €
de 61 € à 70 €	53,45 €	37,45 €
de 71 € à 80 €	63,35 €	44,30 €
de 81 € à 90 €	73,90 €	51,75 €
de 91 € à 100 €	84,15 €	58,90 €
≥ 101 €	95,45 €	66,80 €

DELIBERATION

Les propositions sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 avril 2017
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN